

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de CERGY

Avis d'ouverture d'enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et parcellaire conjointe, au bénéfice de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), concernant le projet de requalification des espaces publics de la dalle du quartier Grand Centre à Cergy.

Par arrêté préfectoral N° 2023-17416, il sera procédé **du lundi 18 septembre 2023 à 9h au vendredi 20 octobre 2023 à 16h inclus, soit pendant 33 jours consécutifs**, à une enquête publique unique, préalable à la DUP et parcellaire conjointe, relative au projet de requalification des espaces publics de la dalle du quartier Grand Centre à Cergy.

Le siège de l'enquête est fixé à la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) – Hôtel d'Agglomération – Parvis de la Préfecture – 95000 CERGY.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête (préalable à la DUP et parcellaire) ainsi qu'un registre unique d'enquête, permettant à chacun d'y consigner ses observations dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, seront déposés et mis à la disposition du public au siège de la CACP aux jours et horaires suivants :

- du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Dans les mêmes conditions, le dossier sera également consultable depuis un poste informatique mis à disposition du public au siège de la CACP.

Monsieur François DURAND, cadre supérieur du ministère des armées, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête et le registre d'enquête unique lors de 5 permanences qu'il assurera aux lieux, jours et heures suivants :

Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Espace projet (derrière l'accueil de l'Hôtel d'agglomération)
Hôtel d'Agglomération – Parvis de la Préfecture
95000 CERGY

- ▶ le lundi 18 septembre 2023 de 9h à 12h
- ▶ le mardi 26 septembre 2023 de 9h à 12h
- ▶ le lundi 2 octobre 2023 de 16h à 19h
- ▶ le samedi 14 octobre 2023 de 9h à 12h
- ▶ le vendredi 20 octobre 2023 de 14h à 16h

Au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier soumis à l'enquête seront par ailleurs mises à disposition du public :

- sur le site dédié au projet :
<https://www.registre-numerique.fr/cergygrandcentre>
- sur la plateforme du ministère de l'écologie :
<https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home>
- sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise :
<https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP>

Les observations et propositions du public pourront être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à l'adresse : CACP – Hôtel d'Agglomération – Parvis de la Préfecture – CS 80309 – 95027 CERGY-PONTOISE cedex. Ces observations seront annexées au registre d'enquête sans délai.

Les courriers réceptionnés le vendredi 20 juillet 2023, après la clôture de l'enquête, ne seront pas pris en compte.

De plus, le public pourra faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé :
cergygrandcentre@mail.registre-numerique.fr

Les courriels réceptionnés le vendredi 20 juillet 2023 après 16h ne seront pas pris en compte.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête unique, préalable à la DUP et parcellaire conjointe, pour établir un rapport unique et consigner, dans un document séparé, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes initialement requises.

Ces documents seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la CACP et à la préfecture du Val d'Oise (DDT / SUAD / Pôle Aménagement Opérationnel) ou pourront être consultés sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise :

<https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ces pièces à la CACP ou à la préfecture du Val d'Oise (Direction Départementale des Territoires – Service Urbanisme et Aménagement Durable – Pôle Aménagement Opérationnel).

Les personnes intéressées autres que les propriétaires, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L311-1 à L311-3 du code l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchue de tous droits à l'indemnité.

Le projet de requalification des espaces publics de la dalle du quartier Grand Centre à Cergy pourra faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique emportant retrait des emprises expropriées de la propriété initiale, prise par arrêté du préfet du Val d'Oise, au bénéfice de la CACP, ou d'une décision de refus.

Le projet pourra également faire l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet du Val d'Oise, au bénéfice de la CACP, ou d'une décision de refus.

Toute information sur le projet de requalification des espaces publics de la dalle du quartier Grand Centre à Cergy pourra être demandée à la CACP

service foncier
Hôtel d'agglomération
Parvis de la préfecture
95000 CERGY
01 34 41 42 43